

Montréal, le 1^{er} décembre 2023

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0822

Bonjour,

Relativement au premier point de votre demande, nous vous précisons que l'information relative au bilan financier des salons de jeux et aux casinos est comptabilisée et présentée de façon consolidée par la Société dans le cadre de la publication de ses rapports annuels. En réponse à votre demande, nous vous donnons donc accès aux documents faisant état de l'information financière relative aux salons de jeux pour les exercices 2018-2019 à 2022-2023, tels qu'ils apparaissent dans les rapports annuels pour ces années et disponibles à l'adresse suivante: <https://societe.lotoquebec.com/fr/medias-et-partenaires/centre-de-documentation#rapports-annuels-et-trimestriels>.

En ce qui concerne le second point de votre demande, nous ne pouvons vous y donner accès, car il s'agit de données de nature commerciale, traitées de façon confidentielle par la Société et visées par les articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

p.j.